

Réf: Dossier N° 150853

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE MAH CONSTRUCTION »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II PLATEAUX  
VALLON, Lot 205, Ilot 2360

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19/09/2022 , et enregistrés au CEPICI le 04/10/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE MAH CONSTRUCTION »

Objet : - Les opérations de vente et d'achat de marchandise

diverse

- Fabrication d'oxygène médical

- L'import-export de marchandises diverses

- Vente de tout matériel de construction

- Réhabilitation

- BT  
P

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens  
meubles

et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous

établissements financiers avec possibilité de donner  
en

garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de

commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou

devant être créée

- et généralement, toute opérations financières,

commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se

rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou

pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II PLATEAUX VALLON, Lot 205, Ilot 2360

Dirigeant(s) : M BOURGI MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-06076 du 28/10/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°57684/GTCA/RC/2022 du 28/10/2022

